



## Dépôt d'un testament

-----  
Par Lacquoise

Bonjour

Suite au décès de ma mère, j'ai appris qu'un testament a été déposé .

Une photocopie paraphée de sa carte d'identité est jointe , hors ce n'est pas l'écriture de ma mère, les initiales ne sont pas de sa main ; de plus elle était handicapée et en fauteuil roulant , donc ne pouvait pas s'y rendre seule !!

je voudrais contester , est ce possible ?

merci

Cordialement

-----  
Par ESP

Bonjour

Bien sûr, il est possible de mener une action, dans le but d'obtenir une analyse graphologique, avec votre avocat.